

Claude Ryan, les faux docteurs. Il y en aura toujours quelques-uns qui influenceront ces comités; il est donc bien important de s'en méfier. En réclamant l'unanimité du comité d'avortement dans les hôpitaux accrédités, nous nous trouvons ainsi à avoir une garantie supérieure à celle que nous aurons si nous laissons l'article tel que rédigé.

Je n'ai pas dit que ces faux docteurs étaient des médecins, même s'il n'est pas exclu que des médecins deviennent vite des faux docteurs quand ils se parent du manteau de leur spécialité pour défendre des vues qui n'ont aucun lien direct ou causal avec leur stricte compétence. Quant à l'argument de quantité que le docteur Jobin invoque dans sa lettre, nous lui en laissons l'entière propriété. Ce n'est pas par des calculs de cette nature que l'on prouve la vérité fondamentale d'une position.

Nous laissons également au docteur Jobin l'entière propriété des insinuations gratuites qu'il lance à ses collègues médecins, qui n'ont pas l'honneur de penser comme lui au sujet de l'avortement.

Vous voyez, monsieur l'Orateur, que je respectais le Règlement!

J'ai voulu indiquer par là que les médecins ne s'entendent pas présentement. Il en existe un nombre très considérable et la majorité, en ce qui a trait au Québec, sont contre l'avortement. Ils sont contre l'avortement pour plusieurs raisons et, en particulier, parce que l'avortement thérapeutique, aujourd'hui, n'a pratiquement plus sa raison d'être. C'est ce que disait le docteur Noël Walsh, et je cite:

Ceci m'amène à la question des liens entre psychiatrie et avortement. Ainsi que vous le savez peut-être, les obstétriciens et les médecins nous disent que les indications médicales et obstétriques pouvant justifier l'avortement ont pratiquement atteint le point zéro et que la plupart des indications favorables que l'on peut envisager pour l'avenir devront être d'ordre psychiatrique. Nous devons alors nous demander: «Existe-t-il des raisons psychiatriques pouvant justifier l'avortement?»

Vous voyez encore le problème, monsieur l'Orateur, puisque l'avortement thérapeutique n'existe plus. C'est une des raisons majeures pour laquelle nous nous élevons tant contre le projet de loi actuel. Et notre façon d'insister, de revenir sur le même sujet depuis plusieurs jours, nous prouve que nous avons affaire à des «cabochons»,—excusez l'expression—car lorsqu'on fait allusion à tous les obstétriciens et à tous les médecins, il ne s'agit pas des créditistes, mais tout simplement de ceux qui ont à étudier ce problème majeur qu'est l'avortement. Nous favorisons l'avortement thérapeutique, à la condition que le projet de loi n'ait pas de conséquences néfastes.

Nous favorisons l'avortement thérapeutique, monsieur l'Orateur, pour la bonne et simple raison qu'il n'en existe plus. Il n'a plus

sa raison d'être à cause du progrès de la médecine. Si une femme enceinte avait un problème de vie ou de mort eu égard à la vie du fœtus et à sa propre vie, nous ne nous opposerions pas alors à ce que le médecin fasse tous les traitements voulus pour tenter de sauver la vie de la mère et, en même temps, celle du fœtus. Nous sommes parfaitement d'accord là-dessus et nous ne comprenons pas pourquoi il faut perdre tant de temps sur une question, qui, actuellement, en médecine, est sur le point d'être réglée totalement.

Si les médecins eux-mêmes ont de telles opinions, vous pouvez comprendre qu'ils ont des doutes sur l'utilité de la loi telle que rédigée. On aurait pu légiférer sur l'avortement, mais de telle sorte que ce soit acceptable.

Il ne s'agirait tout simplement que d'enlever du Code criminel une seule petite chose qu'on aurait pu enlever, savoir l'accusation possible qui aurait pu être portée contre un médecin qui aurait, par suite des traitements donnés à une personne enceinte, provoqué l'avortement.

Actuellement, rien n'empêcherait ladite personne ou d'autres de le poursuivre en justice. Ce n'était que cela qu'il fallait régler. Il ne fallait pas autoriser ou légaliser l'avortement sous un prétexte quelconque.

Plusieurs médecins étaient en faveur de l'avortement, comme je viens de le dire. D'autres le sont d'une façon beaucoup plus large, libérale et prétendent que la liberté de l'individu permettrait à une femme de se débarrasser du fœtus qu'elle porte en son sein, comme on peut se débarrasser d'une dent.

Monsieur l'Orateur, il y en a de tous genres, dans n'importe quelle profession, et l'on en rencontre évidemment chez les médecins. On se demande comment il peut se faire que ce soit surtout eux qui aient préséance et que ce soit surtout leurs opinions que l'on a retenues.

Ce comité de médecins peut toujours se trouver quelqu'un dont l'opinion serait soit contre, soit pour l'avortement. En fin de compte, il faudrait, à ce moment-là, pour être assuré que le diagnostic est bien fait, exiger l'unanimité. C'est là une garantie formelle qui, à mon avis, aurait dû être étudiée avec beaucoup plus de sérieux.

Dans un domaine aussi vital, dans un domaine aussi essentiel que celui que nous discutons présentement, il est extrêmement malheureux que certains députés prennent tellement peu cela au sérieux et qualifient actuellement de risée publique les jours que nous passons à discuter ce sujet. A mon avis, cela est extrêmement désastreux pour la Chambre de constater que, pour certains, le